

Chargé des relations avec les concurrents :

Mme Anita MISSWALD

Licence n° 5763

M. Gilles DANIEL

Licence n° 4036

Chargé des relations avec la presse :

M. Mathias LEVEUGLE

Observateur désigné par FFSA :

M. Sylvain OMNES

Licence n° 37320

Speaker :

M. Bernard FAUCONNET

Licence n° 198167

1.2P. Eligibilité

Les 6 heures d'Endurance tout terrain du SANTERRE comptent pour :

- Le Championnat de France d'Endurance tout terrain du groupe T1A.
- Le Championnat de France d'Endurance 4x4 des groupes T2/T2B/T2B+/4x4 classic.
- Le Challenge Endurance 2 roues motrices.
- La coupe de France SSV.
- Endurance T1RR Rallye Raid.
- Le challenge du Nord (épreuves du Santerre et de l'Orléanais)

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques et administratives, qui auront lieu le **samedi 23 mai 2015 de 08h30 à 12h sur le site du circuit**. Si à la date du jeudi 21 mai, le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro suivant : **03.22.78.42.28**. ou **06.82.51.85.25 - 06.50.50.67.96**

Les opérations de démontage et de contrôle finales seront effectuées au garage ADS DEPANNAGE à ROYE (80) au taux horaire de main d'œuvre de 60 Euros T.T.C..

1.3.8P. Limitation de changements de pièces

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard circuits asphalte FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. Demandes d'Engagements - Inscriptions**

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer aux 6 heures d'Endurance Tout Terrain du SANTERRE doit envoyer au secrétariat **TEAM BOUT'S 9 rue Henri Thiébaud 80700 ROIGLISE**, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le samedi 16 mai 2015 (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement (comprenant fourniture transpondeurs, arrosage piste et plein cuves) sont fixés à :

- avec la publicité obligatoire de l'organisateur à **650 €**
- sans la publicité de l'organisateur à **1100 €**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **65 voitures maximum**.

3.2P. Equipages

Un équipage peut être composé de 2, 3 ou 4 pilotes maximum.

Cette course n'est pas autorisée avec un coéquipier.

3.2.3P. Temps de conduite

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

3.3P. Numéros

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**4.1P. Voitures autorisées**

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.2.2.P. Pneumatiques

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.2.3.P. Assistance

4.2.3.1.P. Remorquage

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.2.3.2.P. Zone des stands

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La **vitesse** dans la zone des **stands** sera limitée à **20km/h**.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet dès qu'il quittera l'enceinte du circuit.

4.2.4.P. Ravitaillement

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard le jour des vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Les 6 heures d'Endurance Tout Terrain du Santerre se déroulent en une manche de 6 heures sur un circuit de 4,400 Km conforme aux critères d'Approbation des Circuits Tout terrain. Le circuit « Off Road » est situé rue de Péronne territoire de la commune de FLAUCOURT (80200).

6.6P. Parc fermé entre les deux courses et final

Le parc fermé est obligatoire à la fin de la course. Il est situé sur le circuit après la ligne de départ.

6.7P. Tableau d'affichage officiel

Il sera situé au milieu des stands côté circuit. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. Permanence

Il est possible de contacter l'organisation durant tout le week-end en se rendant à leur cellule de permanence ou en appelant au : **06.50.50.67.96**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

7.2P. Essais

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

7-5P. Course

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Les 6 heures d'endurance tout terrain du Santerre se dérouleront en une seule manche de 6 heures non stop et ce le dimanche de 10 heures 00 à 16 heures 00.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit « Off Road » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction. Tout manquement à cette règle pendant une course ou entre les deux courses, sera sanctionné par l'exclusion définitive du meeting comme prévu à l'article 8.4 PENALITES des règles spécifiques Endurance Tout Terrain. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Conforme au Championnat de France endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Une cérémonie de podium aura lieu à l'issue de l'arrivée du dimanche sur le haut des stands et ce en partant par la fin du classement final.

- Un trophée ou une coupe sera remis par équipe sur la base du classement final scratch à l'issue des 6 heures du Santerre. L'équipe classée qui ne se présentera pas perdra le bénéfice de leur trophée ou coupe.

Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

Horaires – Timing du Week-end

SAMEDI 23 MAI 2015	
8h30 à 12h00	Contrôle administratifs et technique sur le circuit
11h00	Réunion du collège
A partir de 12h00	Repas des commissaires, officiels et organisateurs
13h45	Mise en place des commissaires sur le circuit
14h00	Briefing des concurrents devant le PC course
14h30 à 16h00	Séance d'essais chronométrés
17h00 à 18h30	Séance d'essais qualificatifs
A partir de 19h30	Repas des commissaires, officiels et organisateurs
DIMANCHE 24 MAI 2015	
08h30	Convocation des commissaires
08h45	Mise en place des commissaires sur le circuit
09h30	Ouverture des stands et mise en grille des véhicules
09h45	Fermeture de la sortie des stands jusqu'au départ
10h00	Départ de la course de 6 heures (<u>DEPART ARRETE</u>)
16h00	Arrivée de la course et mise en attente sur circuit sous régime parc fermé
A partir de 16h00	Remise des prix à l'arrivée en haut des stands et mise en parc fermé
16h30	Affichage du classement définitif si aucune réclamation

